



RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

2017



PREAMBULE

Achevé d'être rédigé le 01 mars 2018,

La société de gestion de portefeuille Roche Brune AM a mis en place une politique de vote et une procédure d'exercice des droits de vote conformément à l'article 314-100 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Conformément à l'article 314-101 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'article 15 du règlement de déontologie des OPCVM, le présent rapport précise et décrit l'exercice des droits de vote tant en termes de données quantitatives que qualitatives et présente le mode de traitement des conflits d'intérêts susceptibles de naître entre la Société de Gestion et les émetteurs.

Le présent compte rendu à trait à la période écoulée ayant débutée le 1er janvier 2017 et s'étant achevé le 31 décembre 2017.

I. POLITIQUE DE VOTE

Conformément aux dispositions de l'article 314-100 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la politique de vote de Roche Brune AM présente les conditions dans lesquelles la société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion. Cette politique a été mise à jour en 2017 afin de prendre en compte au mieux les recommandations ou normes de place. Cette dernière version s'est voulue aussi plus concise pour encadrer au mieux le processus de vote.

Cette politique est disponible sur notre site internet via le lien suivant :

<https://www.roche-brune.com/media/upload/file/61/politique-de-vote-2018.pdf>

II. ANALYSE DES RESOLUTIONS

Depuis 2017, Roche Brune AM délègue l'analyse des résolutions à une agence de recommandations de vote, Glass Lewis, qui dispose d'une couverture européenne. Plus précisément, ce mandat inclut l'évaluation des résolutions et les recommandations de vote conformément à la politique de vote définie par Roche Brune AM.

III. EXECUTION DES VOTES

Depuis 2017, l'exercice des droits de vote est délégué à la plateforme Internet ProxyEdge du prestataire Broadridge pour voter conformément à notre politique de vote selon les recommandations de Glass Lewis.

Dans l'intérêt des porteurs de parts, Roche Brune AM participe au vote en Assemblées Générales si les conditions suivantes sont réunies :

- Le fonds possède un actif net égal ou supérieur à 50M€ d'encours
- Le portefeuille détient une position sur la valeur concernée au moment de l'assemblée générale de plus de 1%

	RB Euro PME	RB Europe Actions	RB Zone Euro Actions	RB Capital Brain	Ozone
Exercice des Votes		✓	✓		

IV. EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2017

VOLUMETRIE DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE EN 2017

	Total actions détenues (millions d'€)	Dont actions françaises (millions d'euros)	Dont actions Europe (hors France) (millions d'€)	Dont actions Reste du monde (millions d'€)
Périmètre des actions pour lesquelles vous avez les droits de vote (tous portefeuilles confondus)	322 887 476	116 389 935	203 998 815	2 498 726
Périmètre de votes réels (actions pour lesquelles les droits de vote ont été effectivement exercés)	299 112 425	108 384 809	190 727 616	0

NOMBRE D'ASSEMBLEES GENERALES POUR LESQUELLES ROCHE-BRUNE AM A EXERCE SES DROITS DE VOTE EN 2017

En France	38
Europe (hors France)	51
Reste du monde	0
Total	89

NOMBRE DE RESOLUTIONS POUR LESQUELLES ROCHE-BRUNE AM A VOTE EN 2017

Résolutions agréées par le conseil (résolutions pour lesquelles le management recommande un vote POUR)

Pour	1 549
Contre	161
Abstention	287
Nombre total de votes	1 997

Résolutions agréées par le conseil (résolutions non soutenues par le management)

Pour	1
Contre	1
Abstention	0
Nombre total de votes	2

NOMBRE D'ASSEMBLEES DANS LESQUELLES ROCHE BRUNE AM A EXPRIME AU MOINS UN VOTE D'OPPOSITION

Assemblées en France	117
Assemblées en Europe (hors France)	45
Assemblées dans le reste du monde	0